



**PREFECTURE DE LA REGION GUYANE
PREFECTURE DE LA GUYANE**

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'environnement et du foncier

ARRETE n° 1366 /2D/2B/ENV du 9/06/2008
désignant le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel comme
conseil scientifique des réserves naturelles nationales de Guyane

**Le Préfet de Région Guyane
Préfet de la Guyane
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment d'une part le chapitre II du titre IV du livre II relatif aux espaces naturels et d'autre part l'article L. 411-5 et les articles R.* 211-19 à R.* 211-27 relatifs au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;

VU la loi n° 46-51 du 19 mars 1946 érigeant en département français la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le décret n° 47-1018 du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans ces départements ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles ;

VU l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guyane en date du 21 janvier 2008 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement de la Guyane,

ARRETE :

Article 1er. - Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est désigné comme conseil scientifique des réserves naturelles nationales de Guyane.

Article 2. - Le secrétaire général de la préfecture de la Guyane, le directeur régional de l'environnement, le président du CSRPN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Thierry DEVIMEUX